

Condition d'accès au statut Étudiant Sportif de Haut Niveau (ESHN) ou de Bon Niveau (ESBN) à l'UPVD

(Cf. liste des critères à partir de la page 2)

CFVU du 7 juillet 2026

La Charte des Régimes Spéciaux d'Études (RSE) précise la politique de l'Université de Perpignan Via Domitia concernant l'accueil et l'accompagnement des étudiant·es à besoins pédagogiques particuliers (EBPP), afin de leur permettre de concilier au mieux leurs contraintes spécifiques et la poursuite de leurs études universitaires.

La section 5.4 de cette charte fixe le cadre général applicable aux Étudiants Sportifs de Haut Niveau (ESHN) et aux Étudiants Sportifs de Bon Niveau (ESBN).

Le présent document précise, pour l'année universitaire 2026-2027, les critères d'éligibilité retenus par l'Université de Perpignan Via Domitia pour l'attribution du statut d'Étudiant Sportif de Bon Niveau (ESBN). Il rappelle également les conditions de reconnaissance du statut d'Étudiant Sportif de Haut Niveau (ESHN).

- Est considéré comme Étudiant Sportif de Haut Niveau (ESHN) tout étudiant inscrit sur la liste des Sportifs de Haut Niveau du Ministère chargé des Sports (catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion), sur les listes Espoirs, Collectifs nationaux ou Partenaires d'entraînement, officiellement membre d'un pôle labellisé par la Commission du Sport de Haut Niveau et/ou sportif professionnel bénéficiaire d'une convention de formation prévue à l'article L.211-5 du Code du sport.
Sont également reconnus comme ESHN les étudiants de nationalité étrangère dont la qualité de sportif de haut niveau est attestée par l'autorité compétente de leur pays en matière de sport de haute performance.
- Par ailleurs, afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiant·es de poursuivre simultanément une pratique sportive de bon niveau et des études universitaires, certain·es étudiant·es peuvent être reconnus par l'Université de Perpignan Via Domitia comme Étudiants Sportifs de Bon Niveau (ESBN) et bénéficier d'aménagements de scolarité. Les critères d'éligibilité au statut ESBN, détaillés en annexe, sont validés annuellement par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).

A N N E X E – Listing Critères Sportifs

(CFVU du 7 juillet 2026)

1 - Sports collectifs

1.1	BASKET BALL Masculin : Être membre d'une équipe évoluant en Nationale 1
1.2	BASKET BALL Féminin : Être membre d'une équipe évoluant en Nationale 1
1.3	FOOTBALL Masculin : Être membre d'une équipe évoluant en Nationale 1, Nationale 2, Nationale 3.
1.4	FOOTBALL Féminin : Être membre d'une équipe évoluant en Division 2, Division 3.
1.5	FUTSAL : Être membre d'une équipe évoluant en Division 1
1.6	HAND BALL Masculin : Être membre d'une équipe évoluant en Starligue ou Proligue
1.7	HAND BALL Féminin : Être membre d'une équipe évoluant en Division 1 ou en Division 2
1.8	RUGBY à 15 Masculin : Être membre d'une équipe évoluant en Nationale, Reichel Espoirs Elite, Reichel Espoirs Accession ou en équipe évoluant en Fédérale 1
1.9	RUGBY à 15 Féminin : Être membre d'une équipe évoluant en Elite 1, Elite 2 ou en équipe évoluant en Fédérale 1
1.10	RUGBY à 13 Masculin : Être membre d'une équipe évoluant en Elite 1, Elite 2
1.11	RUGBY à 13 Féminin : Être membre d'une équipe évoluant en Elite 1
1.12	VOLLEY Masculin : Être membre d'une équipe évoluant en Elite, Nationale 2
1.13	VOLLEY Féminin : Être membre d'une équipe évoluant en Elite, Nationale 2
1.14	FOOTBALL AMERICAIN Masculin : Être membre d'une équipe évoluant en 1er division Elite

2 - Activités de glisse

2.1	BIATHLON : Avoir moins de 70 pts FFS pour les garçons, avoir moins de 80 pts FFS chez les filles
2.2	SKI ALPIN : Avoir moins de 60 pts FIS pour les garçons, avoir moins de 75 pts FIS chez les filles
2.3	SKI DE FOND : Avoir moins de 70 pts FFS pour les garçons, avoir moins de 80 pts FFS chez les filles
2.4	SKI FREE STYLE : Ski cross : avoir plus de 50 pts FIS, Half Pipe : avoir au moins 20 pts FIS ; Slope style : avoir au moins 20 pts FIS ; Bosses : avoir plus de 80 pts FIS
2.5	SNOWBOARD : Slalom géant parallèle : avoir plus de 100 pts FIS ; Boarder Cross : avoir plus de 100 pts FIS ; Half Pipe : avoir au moins 20 pts FIS ; Slope Style : avoir au moins 20 pts FIS ; Big Air : avoir au moins 80 pts FIS
2.6	SKI CROSS : Être partenaire d'entraînement ou titulaire au sein du comité territorial de ski

2.7	SKI DE MONTAGNE : Classement dans les 10 premiers du championnat de France juniors, espoirs, seniors
2.8	SKI NAUTIQUE : Être membre d'une structure officielle du plan de performance fédérale
2.9	WAKE BOARD : Être membre d'une structure officielle du plan de performance fédérale

3 - Activités athlétiques

3.1	ATHLETISME : Performance de niveau national (N1, N2, N3, N4) ou inter régional (IR1, IR2) selon la spécialité
3.2	TRAIL : Critères basés sur l'indice ITRA ESHN : Catégorie élite et top élite (>700 femmes, >825 hommes) ESBN : catégories 2B et 3B

4 - Sports de raquette

4.1	BADMINTON : Avoir un classement en série Nationale 2
4.2	SQUASH : Classement 2D minimum
4.3	TENNIS : Avoir un classement en 2er série compris entre 0 et 2er série négative
4.4	TENNIS DE TABLE : Avoir à minima 2000 pts chez les garçons et 1700 pts chez les filles

5 - Activités de pleine nature

5.1	COURSE D'ORIENTATION : Être dans les 10 premiers de sa catégorie d'âge au classement général de la coupe de France pédestre
5.2	ESCALADE : Être dans le TOP 30 national (vitesse, bloc, difficulté)
5.3	GOLF : Être classé parmi les 200 meilleurs hommes ou les 135 meilleures femmes au classement mérite national amateur. Etude au cas par cas pour les joueurs dont l'index est inférieur à 5
5.4	KAYAK : Être à minima athlète de niveau National 1

6 - Cyclisme

Filière Cyclisme traditionnel (route et cyclo-cross) :

6.1	CYCLISME SUR ROUTE : Courir à minima en 1ère catégorie. Pour les juniors, être classé dans les 40 premiers en homme et femme (classement général de la coupe de France ou championnats de France) ou sélection aux championnats d'Europe ou aux championnats du monde.
6.2	CYCLO CROSS : être classé dans les 40 premiers en homme et femme (classement général de la coupe de France ou championnats de France) dans sa catégorie d'âge ou sélection aux championnats d'Europe ou aux championnats du monde.

Filière piste :

6.3	CYCLISME SUR PISTE : Top 30 homme et top 15 femme (sur une épreuve des championnats de France ou sur une épreuve de coupe du monde) dans sa catégorie d'âge ou sélection aux championnats d'Europe ou aux championnats du monde.
-----	--

Filière VTT :

6.4	VTT CROSS-COUNTRY : Top 40 homme et top 30 femme (classement général de la coupe de France ou championnats de France) dans sa catégorie d'âge ou sélection aux championnats d'Europe ou aux championnats du monde.
6.5	VTT DESCENTE / VTT ENDURO : Top 25 homme et Top 10 femme dans sa catégorie d'âge (classement général de la coupe de France ou championnats de France) ou sélection aux championnats d'Europe ou du monde.

Filière BMX Race :

6.6	BMX RACE : Top 16 homme et femme (demi-finale) des championnats de France dans sa catégorie d'âge ou participation aux quarts de final des championnats d'Europe ou sélection aux championnats du Monde.
-----	--

Filière Cyclisme Urbain (BMX Free Style ; Trial et VTT XCE) :

6.7	VTT TRIAL : être classé « Expert » ou « Elite » chez les hommes et « Dame » chez les femmes ou Top 25 homme et top 10 femme sur une manche de coupe du Monde.
6.8	VTT XCE : Top 8 du classement général de la coupe de France ou championnats de France homme et femme ou top 10 homme et femme d'une manche de coupe du monde ou sélection aux championnats d'Europe ou du Monde.
6.9	BMX FREE STYLE : Top 15 homme et top 5 femme du classement général de la coupe de France ou championnats de France ou top 50 homme et top 20 femme d'une manche de coupe du Monde ou sélection aux championnats du Monde.

7 - Activités gymniques

7.1	AEROBIC : En individuel : évoluer à minima en Nationale A ; par équipe : évoluer à minima en Elite
7.2	GYMNASTIQUE ACROBATIQUE : En individuel : évoluer à minima en Nationale A ; par équipe : évoluer à minima en Elite
7.3	GYMNASTIQUE ARTISTIQUE : En individuel : évoluer à minima en Nationale A ; par équipe : évoluer à minima en Nationale A
7.4	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE : En individuel : évoluer à minima en Nationale A ; par équipe : évoluer à minima en National Equipe
7.5	TUMBLING : En individuel : évoluer à minima en Nationale A ; par équipe : évoluer à minima en Elite

8 - Sports de combat

8.1	JUDO : Pour les catégories "sénior" , être qualifié aux championnats de France 1er ou 2er division ou être classé dans les 7 premiers du championnat régional. Pour les catégories "junior" , être qualifié aux championnats de France 1er Division ou avoir être classé dans les 5 premiers du championnat régional
8.2	KARATE : Être dans les 8 premiers du championnat de France de Karaté ainsi que dans les disciplines associées
8.3	LUTTE : Être dans les 8 premiers du championnat de France de Lutte libre, Lutte gréco romaine, Lutte féminine
8.4	SAVATE BOXE FRANCAISE : Avoir le grade « Gant de bronze » et participer dans les catégories juniors ou seniors à des compétitions de niveau national (Championnat de France Elite A ou B, Open de France).

9 - Natation

9.1	NATATION COURSE : Avoir réalisé à minima 640 pts hommes et femme / Être en finale B du championnat de France Elite ou finale A Nationale 2 de sa catégorie d'âge
9.2	NATATION EAU LIBRE : Être dans les 5 premiers au championnat de France de nage en eau libre (5 au 25 kms)
9.3	NATATION SYNCHRONISEE : Participation au championnat de France N1 ou N2 / Être dans les 3 premières au classement final des N3 (compétitions en équipe, solo, duo)
9.4	PLONGEON : Niveau National

10 - Activités de renforcement musculaire

10.1	<u>HALTEROPHILIE</u> : avoir participé à une compétition d'un niveau inter-régional et avoir réalisé une performance cumulée en arraché et épaulé jeté : - Catégorie masculine : + de 170kg (catégorie moins de 61 kg), + de 195kg (catégorie moins de 67kg), + de 210kg (catégorie moins de 73 kg), + de 220kg (catégorie moins de 81 kg), + de 230kg (catégorie moins de 89 kg), + de 235kg (catégorie moins de 96 kg), + de 240kg (catégorie moins de 102 kg), - Catégorie féminine : + de 95 kg (catégorie moins de 49 kg), + de 105 kg (catégorie moins de 55kg), + de 112 kg (catégorie moins de 59 kg), + de 122 kg (catégorie moins de 64 kg), + de 130 kg (catégorie moins de 71 kg), + de 135 kg (catégorie moins de 76 kg), + de 137 kg (catégorie moins de 81 kg)
10.2	<u>FORCE ATHLETIQUE</u> : avoir participé à une compétition d'un niveau inter-régional et avoir réalisé une performance cumulée en développé couché, squat, soulevé de terre : - Catégorie masculine : + de 327,5 kg (catégorie moins de 59 kg), + 385 kg (catégorie moins de 66kg), + de 425 kg (catégorie moins de 74kg), + de 452.5 kg (catégorie moins de 83 kg), + de 477.5 kg (catégorie moins de 93 kg), + de 507.5 kg (catégorie moins de 105 kg), + de 525 kg (catégorie moins de 120 kg) - Catégorie féminine : + de 192,5 kg (catégorie moins de 47 kg), + de 210 kg (catégorie moins de 52kg), + de 225 kg (catégorie moins de 57 kg), + de 240 kg (catégorie moins de 63kg), + de 252.5 kg (catégorie moins de 69 kg), + de 267,5 kg (catégorie moins de 76 kg), + de 277.5 kg (catégorie moins de 84 kg)
10.3	<u>CROSS TRAINING</u> : avoir participé à une compétition nationale ou inter-régionale homologuée par l'association Française de Fitness Fonctionnel.

11 -Equitation

Critère unifié pour toutes disciplines - niveau amateur élite ou sélection en groupe France jeune.

12 - FFSU

Titre ou Podium aux championnats de France FFSU quelle que soit la pratique sportive.

Dans le cas où un étudiant pratiquerait une activité sportive autre que celles susmentionnées, les demandes seront étudiées au cas par cas à partir du moment où 3 critères sont remplis :

- Avis favorable de Conseiller Technique Sportif (CTS) ou Conseiller Technique National (CTN)
- Avoir fait un podium aux championnats de France, coupe de France, ou être membre d'une équipe de France
- Présenter de fortes contraintes d'entraînement et de compétitions